Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 1^{er} août 2016, à 20 h, sous la présidence de M. Martin Lefebvre, maire suppléant.

PRÉSENCES:

Sont présents M. Paul-Eugène Poulin, Mme Ginette Camiré, Mme Sonia Tremblay et M. Jacques Lirette.

M. André Gagnon et M. Francis Gagné sont absents.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétairetrésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE:

M. Martin Lefebvre, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et prononce la pensée du mois.

168-08-2016 **ORDRE DU JOUR :**

Proposé par M. Jacques Lirette, Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin, Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

169-08-2016 **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :**

Proposé par Mme Ginette Camiré, Appuyé par Mme Sonia Tremblay,

Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 et de la séance extraordinaire du 12 juillet 2016 soient approuvés avec dispense de lecture.

170-08-2016 **ACCEPTATION DES COMPTES :**

NO. 2 721 008:

Proposé par M. Jacques Lirette, Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,

Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et

payés :

Chèques de C1600383 à C1600458 240 904.57 \$ Paiements Internet L1600188 à L1600216 85 682.21 \$

Pour un grand total de : 326 586.78 \$

171-08-2016 DEMANDE EN DÉROGATION MINEURE PAR MME RACHEL TURGEON RELATIVEMENT À LA MARGE DE RECUL AVANT DE LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 1606 RUE SAINT-GEORGES, LOT

Considérant la demande en dérogation mineure de Mme Rachel Turgeon sur le lot no. 2 721 008 situé au 1606 rue Saint-Georges;

Considérant que la demande en dérogation mineure consiste à accepter que :

- Le mur avant de la résidence soit à 1.42 mètres et à 1.49 mètres de la ligne de lot au lieu des 7.5 mètres comme l'exige le règlement de zonage no. 187-2008, article 4.4.2;
- Le toit avant de la résidence soit à 0.22 mètres et à 0.16 mètres de la ligne de lot au lieu des 7.5 mètres comme l'exige le règlement de zonage no. 187-2008, article 4.4.2;
- La galerie de la résidence soit à 0.12 mètres et à 0.17 mètres de la ligne de lot au lieu de 7.5 mètres comme l'exige le règlement de zonage no. 187-2008, article 4.4.2;

Considérant que cette résidence bénéficie de droits acquis et qu'elle date de plusieurs années;

Considérant que les dérogations sont difficilement corrigeables;

Considérant la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte tous les points précédemment mentionnés de la demande en dérogation mineure de Mme Rachel Turgeon sur le lot no. 2 721 008 situé au 1606 rue Saint-Georges.

172-08-2016

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT NO. 265-2016 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD :

Avis de motion est donné par M. Jacques Lirette que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Bernard.

173-08-2016

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT NO. 266-2016 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD :

Avis de motion est donné par M. Jacques Lirette que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Bernard.

174-08-2016

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT NO. 267-2016 CONCERNANT LA NUMÉROTATION CIVIQUE DE TOUS LES IMMEUBLES EN SECTEUR RURAL:

Avis de motion est donné par M. Jacques Lirette que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement concernant la numérotation civique de tous les immeubles en secteur rural.

175-08-2016

OCTROI D'UN CONTRAT À STYLE MUSIQUE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE 9 CAISSES DE SON POUR LE CENTRE MUNICIPAL :

Considérant que lors des activités au Centre Municipal qui nécessitent le système de son et que le son n'est pas bien réparti dans la salle;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal octroi un contrat à Style Musique pour la fourniture et l'installation de 9 caisses de son 70 volts 75 watts, pour un montant de 199.50 \$ plus les taxes chacune et l'installation évaluée à 16 heures à 50.00 \$ de l'heure. Le montant total est de 2 737.50 \$ plus les taxes.

176-08-2016 ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE 3 ANS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES JARDINIÈRES :

Considérant que depuis l'année 2010 la fourniture et l'installation des jardinières se fait par Entretien de Pelouse Plus Inc.;

Considérant que le conseil municipal est très satisfait des jardinières;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal attribue un contrat de 3 ans pour la fourniture de 65 jardinières de style victorien de 18 pouces incluant la livraison et l'installation aux conditions suivantes :

Année 2017 65 jard. à 68 \$/ch + transp. et installation à 550 \$ + taxes Année 2018 65 jard. à 69 \$/ch + transp. et installation à 550 \$ + taxes Année 2019 65 jard. à 70 \$/ch + transp. et installation à 550 \$ + taxes

Ce contrat est valide à moins d'un avis contraire provenant d'Hydro-Québec.

177-08-2016 MANDAT À MARQUAGE ET TRAÇAGE DU QUÉBEC POUR LE LIGNAGE DES RANGS :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard procèdera au lignage des rangs;

Considérant les soumissions suivantes :

Marquage et Traçage du Québec 165.00 \$ du km + les taxes Dura-Lignes 245.00 \$ du km + les taxes

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal retienne la soumission la plus basse, soit celle de Marquage et Traçage du Québec au montant de 165.00 \$ plus les taxes, pour un total de 6 633.00 \$ plus les taxes pour le lignage des rangs.

178-08-2016 ACHAT DE DALLES EN PLASTIQUE SOLENO POUR LE DÉVELOPPEMENT DU MOULIN :

Considérant que le conseil municipal désire faire l'acquisition de dalles en plastique dans la servitude située entre la rue des Pionniers et la rue Faucher dans le Développement du Moulin;

Considérant les soumissions suivantes :

Wolseley Canada Inc. 34 668.82 \$ plus les taxes Réal Huot Inc. 39 634.04 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal retienne la soumission la plus basse, soit celle de Wolseley Canada Inc. au montant de 34 668.82 \$ plus les taxes pour l'achat de dalles en plastique Soleno.

179-08-2016

MANDAT À ITROIS POUR L'IMPRESSION DES 10 PARUTIONS DU JOURNAL LE REGARD MUNICIPAL (OCTOBRE 2016 – SEPTEMBRE 2017):

Considérant que la Municipalité est responsable de la parution du journal Le Regard Municipal;

Considérant que l'entreprise ITrois courtiers en impression fait déjà l'impression des 10 parutions du journal Le Regard Municipal;

Considérant la soumission reçue pour l'impression des 1 000 copies requises:

Parution avec 24 pages
Parution avec 28 pages
Parution avec 32 pages
Infographie annuelle

945 \$ plus les taxes
1 030 \$ plus les taxes
245 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate l'entreprise ITrois pour l'impression des 10 parutions du journal Le Regard Municipal, soit d'octobre 2016 à septembre 2017.

180-08-2016

ÉTABLISSEMENT DES TARIFS POUR LES 10 PARUTIONS DU JOURNAL LE REGARD MUNICIPAL :

Considérant que la Municipalité assure dorénavant la parution du journal Le Regard Municipal;

Considérant que la vente de publicité aux entreprises est essentielle pour assurer la survie du journal;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

Que les tarifs suivants soient chargés aux entreprises pour les 10 parutions du journal Le Regard Municipal, soit d'octobre 2016 à septembre 2017 :

Carte d'affaires simple 130 \$ Carte d'affaires double 195 \$ 181-08-2016

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES PROVENANT DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE:

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay, Appuyé par Mme Ginette Camiré, Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal mandate M. Pascal Vachon, coordonnateur des loisirs et Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le protocole d'entente au nom de la Municipalité de Saint-Bernard concernant les contributions financières provenant du Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

182-08-2016

DEMANDE DE SALLES GRATUITES PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB:

Il est proposé par M. Jacques Lirette, Appuyé par Mme Ginette Camiré, Et résolu à l'unanimité:

Que soit autorisée la location gratuite de la salle de l'Hôtel de Ville le 26 novembre 2016 par Les Chevaliers de Colomb pour la tenue de leur social des Fêtes. Par contre, que 60 \$ pour les frais du ménage leur soient facturés pour l'événement.

Que soit autorisée la location gratuite de la salle du Centre Municipal le 17 octobre 2016 par Les Chevaliers de Colomb pour la tenue d'une collecte de sang. Par contre, que 60 \$ pour les frais du ménage leur soient facturés pour l'événement.

Que soit autorisée la location gratuite de la salle du Centre Municipal le 11 décembre 2016 par Les Chevaliers de Colomb pour la tenue de la fête de Noël des enfants. Par contre, que 60 \$ pour les frais du ménage leur soient facturés pour l'événement.

DIVERS:

Le rapport des permis de construction déposé par l'inspecteur en bâtiment, démontrant les permis du mois de juillet 2016 fut déposé à la table du conseil.

Les rapports des analyses d'eau pour le mois de juillet 2016 sont transmis et déposés à la table du conseil.

183-08-2016 CLÔTURE DE LA SÉANCE :

20 h 35.

Proposé par Mme Ginette Camiré, Appuyé par Mme Sonia Tremblay, Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à

Martin Lefebvre, maire suppléant Marie-Eve Parent, directrice générale

Je, Martin Lefebvre, atteste que la signat équivaut à la signature par moi de toutes le sens de l'article 142 (2) du Code municipal.	•
Martin Lefebvre, maire suppléant	
Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice g de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie e dépenses autorisées et acceptées lors cette s	et déclare que l'argent pour les
Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière	